



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional spécial :**

**N° NV32 - 22 JUIN 2015**

# SOMMAIRE

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France**

2015173-0002 - décision portant délégation de signature en matière d'ordonnancement de dépenses et de recettes



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Arrêté n° 2015173-0002**

Signé le lundi 22 juin 2015

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France**

décision portant délégation de signature en matière d'ordonnancement de dépenses  
et de recettes

## DÉCISION

**Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu le code de commerce et notamment l'article R. 711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

**Décide :**

Sur proposition du Directeur général,

- de donner délégation à Laurent TRILLES, Directeur général délégué départemental de la CCI départementale des Hauts-de-Seine, durant la période d'absence du Président Jean-Yves DURANCE du 10 au 31 juillet 2015, à l'effet de signer les actes d'exécution du budget et d'émission de titres de perception et de mandats qui concernent la CCID des Hauts-de-Seine.

La présente délégation s'entend sans limitation pour les recettes et pour les charges et dépenses obligatoires mentionnées à l'article A. 712-31 du code de commerce et dans la limite de 250.000 € par opération pour les autres charges et dépenses.

Fait à Paris, le 22 juin 2015



Pierre-Antoine GAILLY